

L'AVIS DU MINISTRE AU SUJET DE LA RÉGLEMENTATION  
FÉDÉRALE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

**M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre. Pourrait-on savoir si le ministre estime pour sa part—il se peut qu'il ne s'agisse pas d'une politique gouvernementale—que les producteurs laitiers et les consommateurs de lait seraient mieux servis si le contrôle, et notamment l'attribution des contingents, s'exerçait au niveau fédéral, que cela soit laissé à l'initiative des producteurs ou assujéti au contrôle du gouvernement? Le ministre est-il d'avis qu'en ce qui concerne l'industrie laitière, ces deux groupes, les producteurs et les consommateurs, seraient mieux servis par le contrôle fédéral plutôt que par le contrôle provincial de cette industrie?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Tout ce que je puis dire, c'est que lors de la rencontre que nous avons eue la semaine dernière avec deux ministres provinciaux, je les ai avisés qu'ils n'avaient qu'à le dire s'ils voulaient que nous abolissions la politique laitière canadienne et la Commission canadienne du lait. Ils ont dit: «Monsieur le ministre, si nous sommes ici, c'est parce que nous y croyons, nous croyons que cela peut marcher et nous voulons que ça marche». Je le répète, s'ils veulent m'attribuer la responsabilité de tout ce qui arrive, qu'ils m'autorisent à l'administrer et cela marchera beaucoup mieux que maintenant.

● (1430)

**Des voix:** Bravo!

**M. Jarvis:** Voilà ma question. Puis-je demander au ministre s'il estime actuellement que le contrôle exercé par le gouvernement fédéral sur l'industrie laitière sert les intérêts des producteurs et des consommateurs, et a-t-il invoqué cet argument devant les deux ministres au cours des entretiens de vendredi dernier?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Sauf votre respect, vous répétez une question déjà posée

**Des voix:** Il n'y a pas répondu.

L'ENVOI DES CHÈQUES DE SUBVENTION POUR AVRIL—  
DEMANDE D'EXPLICATION DES RETARDS

**M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex):** Le ministre ne dira pas, j'espère, que ce problème relève en partie des provinces. Les producteurs de lait auraient dû recevoir ce mois-ci leurs chèques de subvention fédérale pour le mois d'avril. Les producteurs de ma région me disent ne pas les avoir encore reçus. Le ministre peut-il nous dire quand ils recevront ces chèques, car cela améliorerait quelque peu la situation?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** J'ai parlé au président de la Commission du lait. Si j'ai bien compris, les chèques ont été expédiés. Dans la négative, je chercherai à savoir pourquoi. Les chèques supplémentaires, en paiement complet de l'année laitière 1975-1976, ont également été postés.

\* \* \*

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA POSSIBILITÉ DE MODIFICATION DES RÉGLEMENTS  
RELATIFS AUX PRIX ET AUX BÉNÉFICES EN RAISON DES  
PROTESTATIONS DE CERTAINS SECTEURS DES AFFAIRES

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. La Commission de lutte contre l'inflation et lui-même ont demandé

Questions orales

aux hommes d'affaires touchés par le nouveau projet de règlement dont faisait état le budget du 25 mai, de leur soumettre des mémoires; or, les règlements qui ont été considérablement modifiés et qui, pour la plupart, sont rétroactifs, pourraient bouleverser inutilement les entreprises qui mènent des activités régulières. Dans ces conditions, le ministre pourrait-il nous dire dans quelle mesure il est disposé à modifier le projet de règlement, afin de tenir compte des objections formulées par les hommes d'affaires? En particulier, peut-il nous dire si la Commission et le gouvernement sont prêts à négocier des points comme la suppression de la formule de la répercussion des coûts sur les prix et la diminution à 85 p. 100 des marges de bénéfices autorisées, du moins en ce qui concerne certains secteurs du monde des affaires que l'entrée en vigueur du nouveau règlement semble toucher particulièrement?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** De façon générale, nous aimerions que les règlements s'appliquent de la même façon à tout le monde, dans la mesure du possible. Nous admettons qu'il y a différentes catégories d'entreprises et différentes sortes d'établissements comme, par exemple, les institutions financières, en faveur desquelles il faut prévoir des changements au régime. De prime abord, nous préfererions renoncer à la formule de la répercussion des coûts sur les prix et imposer à toutes les entreprises la règle relative à la marge bénéficiaire de 85 p. 100 pour l'année de base. Je ne puis garantir que cette règle ne sera pas légèrement modifiée en dernier ressort, mais en gros, tel est le principe que nous suivrons.

DEMANDE D'EXEMPLES D'INJUSTICES ATTRIBUABLES À UNE  
ÉVENTUELLE RÉGLEMENTATION PLUS SÉVÈRE DES PRIX ET  
DES BÉNÉFICES

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Comme, dans son exposé budgétaire, le ministre a signalé que les règlements seraient modifiés en vue de remédier aux injustices que l'on a pu constater dans le programme de réglementation, peut-il nous donner un exemple du genre d'injustice qui a pu inciter le gouvernement et la Commission de lutte contre l'inflation à imposer un régime plus sévère à toutes les entreprises?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Sans vouloir citer les entreprises particulières, on a constaté que dans une même branche d'activité, certaines sociétés pouvaient, grâce, par exemple, à des services informatiques, appliquer la formule de la répercussion des coûts sur les prix et faire par conséquent une marge de bénéfices beaucoup plus grande que celle d'une entreprise concurrente visée par la règle relative à la marge bénéficiaire. Voilà le genre d'injustice qui se produit, et c'est pour y remédier que nous avons cherché à appliquer à toutes les entreprises la règle relative à la marge bénéficiaire.

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DES RÉGLEMENTS  
RELATIFS AUX PRIX ET AUX BÉNÉFICES

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Comme divers secteurs du monde des affaires se sont dits mécontents du projet de règlement modifié de la Commission anti-inflation, le ministre serait-il disposé à renvoyer ce texte au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, pour que les motifs d'opposition puissent être entendus en séance publique?